



## Entreprise en redressement judiciaire

Par **samiha**, le **09/04/2013** à **13:31**

bonjour, j'étais en congé parental jusqu'au 31/12/12, je devais reprendre mon poste le 1er janvier 2013 la société m'annonce qu'elle est en redressement judiciaire, donc le mois de janvier je n'ai pas travaillé et il m'a payé et le mois de février et mars mon salaire n'a pas été payé, que je dois faire? merci d'avance

Par **moisse**, le **09/04/2013** à **16:40**

Bonjour, Je ne vois pas le rapport entre règlement judiciaire et votre absence au poste de travail. Avez-vous un quelconque écrit de l'employeur vous indiquant ce statut un peu particulier dont vous faites état, être rémunéré sans travail effectif? Amicalement

Par **pat76**, le **11/04/2013** à **18:04**

Bonjour, Vous avez vérifié auprès du Tribunal de Commerce si il y a eu une procédure de redressement judiciaire prise à l'encontre de la société? Si c'est le cas, c'est auprès du mandataire judiciaire qui a été désigné par le Tribunal de Commerce que vous devez réclamer le paiement de vos salaires. Je vous conseille de vous présenter à la société et si l'on vous demande de ne pas reprendre votre poste, de vous faire remettre un document écrit le précisant.

Par **samiha**, le **11/04/2013** à **23:42**

merci pour ton aide!